

DOCUMENT D'INFORMATION

RELATIF À LA SOCIÉTÉ



ÉTABLI DANS LE CADRE DE

L'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE

INITIÉE PAR FRANCE TÉLÉCOM

SUR LES ACTIONS ÉMISES PAR NETWORK RELATED SERVICES (EX GROUPE SILICOMP)

PRÉSENTÉE PAR

LAZARD

Durée de l'offre : 10 jours de négociation

Prix de l'offre : 18 euros par action Network Related Services



Le présent document relatif aux autres informations de la société France Télécom a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 23 juin 2010, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement Général de l'AMF et à l'instruction 2006-07. Ce document a été établi sous la responsabilité de France Télécom.

AVIS IMPORTANT

A l'issue de cette offre publique de retrait, la procédure de retrait obligatoire prévue par l'article L. 433-4 du Code monétaire et financier sera mise en œuvre. Les actions Network Related Services qui n'auront pas été apportées à l'offre publique de retrait seront transférées le jour de négociation suivant la clôture de l'offre publique de retrait, soit le 9 juillet 2010, à France Telecom moyennant une indemnisation de 18 euros par action Network Related Services.

Le présent document d'information complète la note d'information conjointe aux sociétés France Télécom et Network Related Services relative à l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions émises par Network Related Services initiée par France Télécom, sur laquelle l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa n°10-190 en date du 22 juin 2010.

Le présent document d'information est disponible sur les sites internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-finance.org) et de France Télécom (www.orange.com) et sans frais sous format papier ou sur demande exprimée par courrier auprès de :

France Télécom
Service actionnaires
6, place d'Alleray
75505 Paris cedex 15

Network Related Services
195, rue Lavoisier –BP 1 ZIRST
38 330 Montbonnot Saint Martin

Lazard Frères Banque
121, boulevard Haussmann
75008 Paris

TABLE DES MATIERES

I. PRÉSENTATION DE L'OPERATION DONANT LIEU À L'ÉTABLISSEMENT DU DOCUMENT D'INFORMATION RELATIF À FRANCE TÉLÉCOM	3
II. ADMINISTRATION, DIRECTION ET CONTRÔLE.....	3
III. INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL DE FRANCE TÉLÉCOM.....	4
IV. INFORMATIONS RELATIVES À L'ACTIONNARIAT DE FRANCE TÉLÉCOM DEPUIS LE 31 DÉCEMBRE 2009	4
V. INFORMATIONS RELATIVES AUX ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LE DÉPÔT DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE DE FRANCE TÉLÉCOM	5
VI. MONTANT ET FINANCEMENT DE L'ACQUISITION	8
VII. IMPACT DE L'ACQUISITION SUR LES PRINCIPAUX RÉSULTATS COMPTABLES DE FRANCE TÉLÉCOM ET SUR SES COMPTES CONSOLIDÉS.....	8
VII.1 Montant et traitement comptable de l'écart d'acquisition	8
VII.2 Impact de l'Offre sur les principaux résultats comptables et sur les comptes consolidés de France Télécom	8
VIII. PERSONNES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITÉ DE LA NOTE D'INFORMATION	9

I. PRÉSENTATION DE L'OPERATION DONANT LIEU À L'ÉTABLISSEMENT DU DOCUMENT D'INFORMATION RELATIF À FRANCE TÉLÉCOM

En application des articles 236-3 et suivants et 237-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (le "**Règlement Général de l'AMF**"), France Télécom, société anonyme de droit français, ayant son siège social 6, place d'Alleray 75505 Paris cedex 15 ("**France Télécom**" ou l'"**Initiateur**"), offre de manière irrévocable aux actionnaires de la société Network Related Services (ex Groupe Silicomp), société anonyme au capital de 820 624,05 euros, ayant son siège social au 195, rue Lavoisier – BP 1 ZIRST – 38330 Montbonnot-Saint-Martin immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 345 039 416 (la "**Société**" ou "**Network Related Services**" – Paris FR0000063794), et dont les actions (FR0000063794) sont admises aux négociations sur le compartiment C du marché Eurolist d'Euronext Paris S.A. ("**Euronext Paris**"), d'acquiescer la totalité de leurs actions (les "**Actions**") au prix de 18 euros par action dans le cadre de l'offre publique de retrait (l'"**Offre**"), qui sera immédiatement suivie de la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire opérant le transfert des actions non apportées à l'Offre à France Télécom, moyennant une indemnisation de 18 euros par action Network Related Services (le "**Retrait Obligatoire**") et dont les conditions sont décrites dans la note d'information conjointe établie par France télécom et Network Related Services qui a reçu le visa n° 10-190 en date du 22 juin 2010.

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de France Télécom au sens des dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF figurent dans le Document de référence relatif à l'exercice 2009 de France Télécom déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 28 avril 2010 (le "**Document de Référence**"), et sont complétées par les informations figurant dans le présent document (le "**Document d'Information**"). Ces documents sont disponibles sur le site Internet de France Télécom (www.orange.com) et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org). Ils peuvent par ailleurs être obtenus sans frais auprès de France Télécom, Direction des Relations avec les Actionnaires, 6, place d'Alleray, 75505 Paris cedex 15 et, s'agissant du Document d'Information, auprès de Network Related Services et Lazard Frères Banque.

II. ADMINISTRATION, DIRECTION ET CONTRÔLE

A la date du Document d'Information, le Conseil d'Administration de France Télécom est composé comme suit :

ADMINISTRATEURS NOMMES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

Nom	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat
Didier Lombard, Président du Conseil d'administration	27 février 2005 ⁽¹⁾	2011 ⁽³⁾
Marcel Roulet	25 février 2003 ⁽¹⁾	2011 ⁽³⁾
Bernard Dufau	25 février 2003 ⁽¹⁾	2011 ⁽³⁾
José-Luis Durán	5 février 2008 ⁽²⁾	2012 ⁽⁴⁾
Charles-Henri Filippi	5 février 2008 ⁽²⁾	2012 ⁽⁴⁾
Claudie Haigneré	21 mai 2007	2012 ⁽⁴⁾
Henri Martre	25 février 2003 ⁽¹⁾	2011 ⁽³⁾
Jean Simonin	26 mai 1998 ⁽¹⁾	2011 ⁽³⁾
Stéphane Richard	9 juin 2010	2014 ⁽⁵⁾

(1) Mandat renouvelé par l'Assemblée Générale du 22 avril 2005.

(2) Cooptation ratifiée par l'Assemblée Générale du 27 mai 2008 et suivie d'une nouvelle nomination par la même Assemblée sur la base des nouveaux statuts.

(3) Mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

(4) Mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

(5) Mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

ADMINISTRATEURS NOMMES PAR L'ETAT

Nom	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Bruno Bézard	9 mars 2007	8 mars 2012
Pascal Faure	14 septembre 2009	13 septembre 2013
Gilles Michel	14 septembre 2009	13 septembre 2013

ADMINISTRATEURS ELUS PAR LE PERSONNEL

Nom	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Caroline Angeli	3 décembre 2009	2 décembre 2013
Ghislaine Coinaud	3 décembre 2009	2 décembre 2013
Daniel Guillot	3 décembre 2009	2 décembre 2013

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES SALARIES ACTIONNAIRES ELU PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nom	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Marc Maouche	9 juin 2010	2014 ⁽¹⁾

(1) Mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

III. INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL DE FRANCE TÉLÉCOM

Au 31 décembre 2009, le capital social de France Télécom s'élevait à 10 594 839 096 euros divisé en 2 648 709 774 actions de 4 euros de nominal chacune, entièrement libérées.

IV. INFORMATIONS RELATIVES À L'ACTIONNARIAT DE FRANCE TÉLÉCOM DEPUIS LE 31 DÉCEMBRE 2009

Au 31 mai 2010, la répartition du capital de France Télécom est la suivante :

Actionnaires	31 mai 2010			31 décembre 2009		
	actions	% capital	% droits de vote	actions	% capital	% droits de vote
Etat	356 757 953	13,47%	13,48%	350 418 080	13,23%	13,24%
ERAP	0	0,00%	0,00%	6 339 873	0,24%	0,24%
Fonds stratégique d'investissement	357 526 133	13,50%	13,51%	357 526 133	13,50%	13,51%
Public	1 814 061 404	68,49%	68,53%	1 815 617 237	68,55%	68,64%
Salariés	118 734 453	4,48%	4,49%	116 765 615	4,41%	4,41%
Auto-détention	1 684 609	0,06%	0,00%	2 042 836	0,08%	0,00%
Total	2 648 762 412			2 648 709 774		

V. INFORMATIONS RELATIVES AUX ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LE DÉPÔT DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE DE FRANCE TÉLÉCOM

France Télécom a publié le 29 avril 2010 l'information financière relative au 1er trimestre 2010 :

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du groupe France Télécom s'élève à 10,959 milliards d'euros au 1er trimestre 2010. Il enregistre une diminution de 2,7% à base comparable qui correspond, pour l'essentiel, à l'impact des mesures de régulation (-270 millions d'euros). Hors mesures de régulation, l'évolution par rapport au 1er trimestre 2009 s'établit à -0,3%, soit une amélioration de 0,6 point par rapport à la baisse observée au 4ème trimestre 2009 (-0,9%, sur le même périmètre de consolidation qu'au 1er trimestre 2010).

L'Afrique et le Moyen-Orient sont particulièrement dynamiques avec une progression de 7,3% à base comparable (+8,1% hors régulation), soit une amélioration de +2,8 points par rapport au 4ème trimestre 2009. Ce rebond est pour partie dû à une base de comparaison favorable avec le 1er trimestre 2009. La croissance des opérations nouvelles en Afrique reste très soutenue, s'établissant à +22,1% au 1er trimestre 2010.

L'évolution trimestrielle des autres géographies est également bien orientée au 1er trimestre 2010, tirée par les services mobiles. Hors impact des mesures de régulation :

- la France est en hausse de 0,3% : les services mobiles progressent de 4,1% et compensent le tassement des services fixes en recul de 2,0% ;
- l'Espagne est en augmentation de 2,0% après +1,8% au 4ème trimestre 2009 : les services mobiles poursuivent leur progression à +3,4% tandis que les services fixes sont en diminution de 4,0% ;
- la Pologne est en amélioration de 1,3 point par rapport au 4ème trimestre 2009, à -4,8% : l'amélioration significative des services mobiles avec une baisse limitée à 0,7% au 1er trimestre 2010 (contre -4,3% au 4ème trimestre 2009) compense pour partie le recul de 7,1% des services fixes ;
- les autres pays d'Europe sont en hausse de 1,2% au 1er trimestre 2010 contre une baisse de 2,9% au 4ème trimestre 2009. L'amélioration concerne, en particulier, la Roumanie qui enregistre une baisse limitée à 10,1% après un recul de 20,5% au 4ème trimestre 2009. S'y ajoute la progression des services mobiles en Suisse, en Belgique et au Luxembourg.

Le secteur d'activité Entreprises enregistre un tassement de son évolution trimestrielle à -6,1% au 1er trimestre 2010 (hors ventes d'équipements) après -4,2% au 4ème trimestre 2009, qu'expliquent la baisse plus importante des services de données classiques et le ralentissement de la croissance des services de réseaux avancés.

En données historiques, l'évolution du chiffre d'affaires du Groupe ressort à -2,0%. Elle inclut pour +0,8 point l'effet favorable des taux de change, lié notamment à l'appréciation du zloty polonais (+1,1 point), partiellement compensé par la dépréciation des autres monnaies (-0,3 point). L'évolution en données historiques inclut, par ailleurs, l'effet des variations de périmètre pour -0,1 point, avec, en particulier, la cession des activités d'e-commerce en France intervenue au cours de l'année 2009.

EBITDA

L'EBITDA s'élève à 3,764 milliards d'euros au 1er trimestre 2010, soit un taux d'EBITDA, rapporté au chiffre d'affaires, de 34,3% contre 35,4% au 1er trimestre 2009 à base comparable. La diminution de 1 point entre les deux trimestres est liée pour une très large part :

- à l'impact des mesures de régulation pour -103 millions d'euros ;
- et à l'effet des nouvelles taxes pour -28 millions d'euros (mise en place de la taxe sur les télécommunications depuis le 7 mars 2009 et de la loi Chatel depuis le 1er juin 2008).

Les évolutions à base comparable des ratios de charges d'exploitation (établies sur la base de l'EBITDA retraité) rapportées au chiffre d'affaires sont les suivantes :

- le ratio de charges de personnel s'établit à 20,1%, en hausse de 0,9 point par rapport au 1er trimestre 2009 (19,2%), la hausse des charges de personnel malgré la diminution du nombre de salariés est pour partie liée à une provision complémentaire du programme « temps partiel seniors¹ » (TPS) ;
- le ratio d'achats et reversements aux opérateurs (13,4%) est en amélioration de 0,3 point. La baisse des prix de terminaison d'appels (impact favorable de 167 millions d'euros) est partiellement compensée par le développement des offres d'abondance des services mobiles ;
- le ratio des autres charges de réseau et des charges informatiques est en amélioration de 0,1 point, à 5,9% au 1er trimestre 2010 ;
- le ratio de l'ensemble des charges immobilières, des frais généraux et des autres charges² s'établit à 11,9%, en amélioration de 0,1 point. L'effet des programmes d'économies et, dans une moindre mesure, la diminution des frais de restructuration sont pour partie compensés par l'impact de la mise en place de la taxe sur les télécommunications ;
- le ratio des charges commerciales et des achats de contenus (14,4%) est en augmentation de 0,6 point. La progression concerne à parts égales les charges commerciales et les achats de contenus.

Investissements corporels et incorporels (CAPEX)

Les investissements corporels et incorporels s'élèvent à 874 millions d'euros, soit une baisse de 21,0% en données historiques qui inclut l'effet favorable des taux de change pour 0,9%. En données à base comparable, la baisse des CAPEX par rapport au 1er trimestre 2009, ressort à 21,7%. Le taux de CAPEX rapporté au chiffre d'affaires s'établit à 8,0% au 1er trimestre 2010 contre 9,9% au 1er trimestre 2009, soit une diminution de 1,9 point entre les deux périodes.

La diminution des CAPEX au 1er trimestre 2010 est, pour partie, liée aux conditions climatiques défavorables en Europe (notamment en Pologne) qui ont conduit à reporter certains investissements sur le reste de l'année. Elle fait également suite à la très forte activité enregistrée au 4ème trimestre 2009.

Les investissements dans les réseaux mobiles 3G ont cependant progressé en France et en Europe Centrale, pour assurer le développement soutenu des services de données. Parallèlement, la hausse des investissements dans les réseaux mobiles 2G en Afrique accompagne la croissance des bases-clients.

Les investissements dans les opérations nouvelles en Afrique enregistrent un tassement au 1er trimestre 2010, après les montants importants investis en 2009 pour le lancement de ces opérations.

En France, les investissements dans la fibre optique à domicile sont en ligne avec l'objectif de l'année 2010 dont la réalisation devrait s'accélérer au cours du second semestre.

Les investissements dans l'informatique restent soutenus, avec une progression des développements de projets liés à l'amélioration de la relation-client et à l'intégration des nouveaux services.

¹ Dans le cadre de l'accord sur l'emploi des seniors signé le 26 novembre 2009 par France Télécom-Orange et les partenaires sociaux, le dispositif « temps partiel seniors » (TPS) permet aux collaborateurs éligibles à la retraite sans décote dans les trois ans (s'ils le souhaitent) d'aménager leur temps de travail sur cette période.

² Se reporter au glossaire.

Perspectives 2010

Compte tenu des résultats du 1er trimestre 2010 et de l'environnement économique qui reste difficile, le Groupe anticipe pour l'ensemble de l'année 2010, les évolutions suivantes de l'activité :

- Chiffre d'affaires : hors effets de la régulation, le chiffre d'affaires devrait rester globalement stable par rapport à l'année 2009, à base comparable. L'impact des mesures de régulation est estimé à environ -1 milliard d'euros.
- EBITDA : les effets de la régulation devraient être du même ordre que ceux enregistrés en 2009. Le bénéfice des programmes de performance compensera partiellement les autres facteurs d'érosion de la marge d'EBITDA et permettra de soutenir les investissements commerciaux sur l'ensemble de nos géographies.
- Taux d'investissement à environ 12% du chiffre d'affaires, comprenant le redémarrage de nos investissements dans la fibre optique en France pour un budget d'environ 100 millions d'euros en 2010.

Dans ce contexte, le Groupe :

- confirme l'objectif de génération de cash-flow organique d'environ 8 milliards d'euros en 2010 avant acquisition éventuelle de nouvelles fréquences pour les services mobiles et hors prise en compte de l'impact lié à la taxe professionnelle en France antérieure à 2003, soit 1,016 milliard d'euros y compris les intérêts,
- et confirme son ambition de générer 8 milliards d'euros de cash-flow organique pour 2011.

Le Groupe confirme également ses objectifs financiers à moyen terme :

- une politique d'acquisition sélective visant principalement les marchés émergents (notamment en Afrique et au Moyen-Orient) et les opportunités de consolidation sur les marchés dans lesquels le Groupe est déjà présent,
- la réduction de la dette avec un ratio de dette nette sur EBITDA inférieur à 2 afin de préserver l'indépendance et la flexibilité du Groupe.

Le 9 mai 2010, France Télécom et Orascom Telecom ont publié des informations complémentaires relatives à leurs accords sur les sociétés égyptiennes Mobinil Telecommunications et ECMS, notamment sur la gouvernance des deux sociétés, les incidences comptables de ces accords et les facteurs pris en compte pour le calcul de l'indemnité transactionnelle de 300 millions de dollars que France Télécom versera à Orascom Telecom et de l'option de vente accordée à Orascom Telecom sur ses actions Mobinil Telecommunications et ECMS. En application des normes IFRS, France Télécom consolidera entièrement son investissement dans MobiNil Telecommunications et ECMS à compter de la date d'entrée en vigueur de l'accord transactionnel et du nouveau pacte d'actionnaires.

Le 11 mai 2010, Orange et T-Mobile ont dévoilé le nom, l'équipe de direction, la vision et les ambitions de leur co-entreprise au Royaume-Uni.

Le 3 juin 2010, France Télécom et TDC ont annoncé qu'à la suite de l'interdiction du rapprochement d'Orange Communication S.A. ("Orange Suisse") et de Sunrise Communications S.A. ("Sunrise") prononcée par l'Autorité suisse de la Concurrence le 22 avril 2010, elles ont mené une analyse détaillée des options envisageables. Les conclusions de cette analyse ont conduit les deux Groupes à mettre fin à leur accord en vue du rapprochement de leurs activités dans ce pays. L'appel interjeté devant la Cour administrative fédérale sera également retiré.

Les communiqués de presse relatifs aux informations mentionnées ci-dessus sont disponibles sur le site Internet de France Télécom, www.orange.com, rubrique finance.

VI. MONTANT ET FINANCEMENT DE L'ACQUISITION

Le montant maximum de l'Offre et de la mise en œuvre du Retrait Obligatoire est de 3 676 158 euros correspondant à l'acquisition de 204 231 actions au prix unitaire de 18 euros, étant précisé que la totalité des Actions apportées à l'Offre ou transférées dans le cadre du Retrait Obligatoire sera acquise par l'Initiateur, à l'exception, chaque administrateur de Network Related Services détenant 1 action, des 5 actions détenues par ces administrateurs qui ne seront pas apportées à l'Offre afin de respecter les dispositions statutaires.

Le montant global de tous les frais, coûts et dépenses externes exposés dans le cadre de l'Offre et du Retrait Obligatoire par l'Initiateur, y compris les honoraires et frais de ses conseils financiers, juridiques et comptables ainsi que les frais de publicité, est estimé à environ 260 000 euros hors taxes.

Le coût total maximum de l'Offre et du Retrait Obligatoire est ainsi estimé à environ 3 936 58 euros et sera financé par la trésorerie disponible de France Télécom en totalité.

VII. IMPACT DE L'ACQUISITION SUR LES PRINCIPAUX RÉSULTATS COMPTABLES DE FRANCE TÉLÉCOM ET SUR SES COMPTES CONSOLIDÉS

VII.1 Montant et traitement comptable de l'écart d'acquisition

En application de la nouvelle norme IAS 27 révisée – États financiers consolidés et comptabilisation des participations dans des filiales, applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2010, les transactions réalisées avec les intérêts minoritaires sont comptabilisées comme des transactions en capital, i.e., en capitaux propres consolidés.

A la suite de l'acquisition par France Télécom de la totalité des actions Network Related Services, la différence entre le coût d'acquisition des titres et la valeur comptable de la quote-part des intérêts minoritaires acquis sera comptabilisée en diminution des capitaux propres. Compte tenu des termes envisagés de l'Offre et du Retrait Obligatoire, cette comptabilisation n'aura pas d'incidence significative sur le montant des capitaux propres de France Télécom.

VII.2 Impact de l'Offre sur les principaux résultats comptables et sur les comptes consolidés de France Télécom

Compte tenu du niveau de participation de France Télécom dans Network Related Services (France Télécom détenant 96,31 % du capital et 96,26 % des droits de vote), l'Offre aura un impact non significatif sur les principaux résultats comptables ainsi que sur les comptes consolidés de France Télécom.

Les montants par action du résultat net ainsi que les capitaux propres de France Télécom n'enregistreront pas de variation significative du fait de cette opération.

VIII. PERSONNES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITÉ DE LA NOTE D'INFORMATION

"J'atteste que le présent document, qui a été déposé le 23 juin 2010 et qui a été ou sera diffusé le 24 juin 2010, soit au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006, dans le cadre de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire initiée par France Télécom et visant les actions de la société Network Related Services. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée"

Stéphane Richard
Directeur Général, France Télécom